La Fédération nationale des CIDFF condamne la tromperie délibérément orchestrée par les sites internet anti-IVG se faisant passer pour des sites officiels d'information sur l'IVG et ayant pour seul et unique objectif de tromper les femmes et les familles sur les conditions de recours à ce droit.

Dissuader les femmes de recourir à un droit acquis depuis le 17 janvier 1975 est inacceptable.

Chacun et chacune a droit à ses opinions sur le sujet mais personne ne dispose du droit à tromper autrui sur les conditions de recours au droit à l'IVG.

La Fédération nationale des CIDFF considère qu'il est urgent de protéger ce droit et soutient fortement l'amendement déposé par Mme ROSSIGNOL dans le cadre de la loi « Égalité Citoyenneté », visant à créer un délit d'entrave numérique à l'interruption volontaire de grossesse.

Annie Guilberteau Directrice générale de la

Fédération nationale des CIDFF

1 Fédération nationale des CIDFF - **106 CIDFF*** - **1504** lieux d'information - **497 000** personn es accueillies -
930 000
informations traitées dans les domaines de • l'accès au droit • la vie familiale et la parentalité • la lutte contre les violences faites aux femmes • l'éducation et la citoyenneté, • l'emploi, la formation et la création d'entreprise • la santé.

*CIDFF - Centres d'information sur les droits des femmes et des familles, structures associatives, agréées par l'État, en charge de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes